



Béziers, le 7 mai 2020
dgs/gp/mr/em/n° 19

Madame Chantal JOUANNO
Présidente de la Commission Nationale
du Débat Public
244 boulevard St Germain
75007 PARIS

Votre interlocuteur : Michel Ramondou
pilotage des Grands Projets
Requête n° 22772

Objet: Complémentarité des projets « Studio Occitanie Méditerranée » et « Domaine de Bayssan » en vue de la concertation préalable garantie par la Commission nationale du Débat Public

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 9 avril et adressé par mail du 24 avril portant sur les projets « Studio Occitanie Méditerranée » et sur le programme de développement en cours du domaine de Bayssan.

Tout d'abord, je vous confirme mon soutien à ces deux projets qui sont en phase avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a été débattu dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours.

En effet, l'axe 2 du PADD - « Offrir de nouvelles opportunités d'emplois et de développement touristique » - a clairement identifié le site de Bayssan.

Ainsi, en page 19 du PADD, document qui est joint au présent courrier, il est écrit :

« La présence d'équipements culturels sur le site de Bayssan et le déploiement à court terme des Jardins Méditerranéens positionnent ce secteur comme une véritable porte d'entrée touristique du Biterrois. Portée par le Département, la réalisation de ces équipements touristiques permettra de renforcer le rayonnement de Béziers à l'échelle de son territoire et au-delà. A plus long terme, un développement d'activités tournées autour de la création artistique, culturelle et de spectacles pourra être envisagé. »

La temporalité de ces deux projets est très différente et c'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la révision générale du PLU, le projet qui a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2020, prévoit un classement en zone d'activité et en zone naturelle de loisirs pour le projet des Jardins Méditerranéens, d'une

part, et un classement en zone agricole pour l'ensemble des autres parcelles et notamment celles intéressées par le projet « Studio Occitanie Méditerranée », d'autre part.

Aussi, je partage l'avis de Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental, qui vous a été adressé par courrier du 29 avril 2020 et il me semble souhaitable de considérer ces 2 projets comme indépendants.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Robert Ménard
Maire de Béziers

PJ : 1

Copies :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Domaine de Bayssan